



Relances clients +caisses :

● **pour les clients** Cette prestation comprend l'envoi régulier de relances aux Clients. 1 premier courrier de demande de règlement du ticket modérateur sera envoyé dès le règlement du régime obligatoire, puis 3 courriers de relances. 1 ou 2 fois par mois ou à la demande + dossier pour le dossier pour le service de contentieux.

● **pour les caisses et les mutuelles :** Les relances caisses, mutuelles ou autres payeurs seront envoyés à M+2 et M+3, avec la copie du dossier de facturation complet (courrier, facture, prescription médicale de transport, bordereaux de règlement de la caisse le cas échéant).